

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise**DECISION DU MAIRE N° 2025/M6***(prise en vertu de la délégation du Conseil municipal)*

Objet : Travaux de construction du nouveau gymnase en architecture textile situé chemin de Pontoise à Vaujours à Méry-sur-Oise
Lot 6 : Menuiseries extérieures – Occultations – Métallerie

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant en vertu de la délibération n°2020/049 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégation de pouvoirs selon l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2124-2, R2124-2 1° du Code de la commande publique (CCP),

Considérant la nécessité de recourir à un marché public pour des travaux de construction d'un nouveau gymnase en architecture textile situé chemin de Pontoise à Vaujours à Méry-sur-Oise,

Considérant l'annonce parue le 17 janvier 2025 sur le profil acheteur sous le n°2500001,

Considérant les conditions proposées par l'entreprise **MIROITERIE DES MUREAUX ET DE LA SEINE**, dont le siège est situé **41 rue des Fontenelles – 78920 Ecquevilly**,

DECIDE

Article 1 : L'attribution du **lot 6** relatif au marché de travaux de construction d'un nouveau gymnase en architecture textile situé chemin de Pontoise à Vaujours à Méry-sur-Oise à l'entreprise **MIROITERIE DES MUREAUX ET DE LA SEINE**, dont le siège est situé **41 rue des Fontenelles – 78920 Ecquevilly**

Article 2 : Le montant global et forfaitaire du lot 6 est de **150 581,11 € HT**.

Article 3 : Un crédit suffisant est inscrit sur le budget de l'année 2025.

Article 4 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Le Préfet du Val d'Oise
- Le Trésorier de l'Isle-Adam
- La société **MIROITERIE DES MUREAUX ET DE LA SEINE**
- Aux services techniques de la ville de Méry-sur-Oise
- Au service commande publique de la ville de Méry-sur-Oise

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Méry-sur-Oise, le 23 mai 2025



Le Maire

Pierre-Edouard EON
Vice-président du Conseil départemental
du Val d'Oise